



Programme de la formation

Application de la réglementation CITES aux espèces protégées du milieu marin : écaille de tortue, coquillages, coraux.

Durée : 07 heures.

Profils des stagiaires

- Commissaires-Priseurs Judiciaires installés ou salariés.
- Collaborateurs salariés au sein d'offices judiciaires

Prérequis

Avoir des connaissances sur les matières et sur les éventuelles espèces.

Objectifs pédagogiques

Comprendre, respecter et appliquer la réglementation CITES autour des objets pouvant être vendus et sous condition de disposer des documents légaux. Savoir lire un permis juridique. Savoir déposer une demande de permis CITES.

Plan du déroulé de la formation :

09h00-9h30	: Accueil
9h30-12h00	: . Présentation des coraux : <ul style="list-style-type: none">- Symbiotiques et non symbiotiques- Coraux mous et coraux durs.- Les principaux coraux utilisés en bijouterie ou sur les objets.- Le corail noir.- Les coraux rouges.- Le corail bleu
12h00-13h30	: pause déjeuner.
13h30-17h00	: . La réglementation CITES appliquée aux coraux : <ul style="list-style-type: none">- Les annexes CITES des coraux.- Les permis CITES liés aux coraux. . Les écailles de tortue (techniques et identification des espèces). . Les annexes CITES en fonction des espèces. . Les permis CITES liés aux dérivés de tortue.
17h00-17h30	: Exercices pratiques. QCM.

Equipe pédagogique

Intervenant : M. Sébastien MULLER, expert et président de la S.A.S CAPA FORMA.

Moyens pédagogiques et techniques

- Support de présentation, guides pratiques, Textes légaux en vigueur.
- Etude de cas concrets (notamment les différents permis en fonction des objets comportant des dérivés d'animaux)
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Evaluation continue tout au long de la journée sur les cas pratiques proposés et correction en direct des cas à l'oral avec les stagiaires présents.